

Instructions to Referees on the *Privacy Act*, Confidentiality and the Use and Disclosure of Information

The documentation given to you by NSERC contains personal information and may contain confidential technical information. It is subject, therefore, to the [Access to Information Act](#), the [Privacy Act](#), the [Tri-Agency Framework: Responsible Conduct of Research](#), and other federal information policies and regulations. You may obtain information on these laws and policies on request.

Material entrusted to you must be used only for the purpose for which it was originally collected, i.e., the review and assessment of NSERC applications. It may not be used for any other purpose. Applications and reviews must be treated as strictly confidential and must not be discussed or disclosed without prior approval from NSERC. If there is a breach of confidentiality arising out of peer review NSERC reserves the right to take appropriate actions. An individual whose information was compromised could seek civil action for breach of confidentiality.

Please store and handle NSERC documentation in a secure manner at all times to prevent unauthorized access. When you have completed your review, destroy this documentation in a secure manner, e.g., by deleting electronic data files, or by shredding or arranging for its return to NSERC.

Personal information about reviewers is similarly protected. NSERC uses it only during the review of grant applications and to identify prospective referees and committee members.

Under the *Privacy Act*, your written opinions about a proposal are completely accessible to the applicant, but your identity in this context is not. To enable us to routinely provide the applicant(s) with full access to your evaluation while protecting your identity, NSERC systematically separates the text of your review from data about you. This is why we ask you to complete a report on the proposal and another separate form about yourself. **When preparing your comments, remember that they will be disclosed verbatim to the applicant**, except where the *Act* requires NSERC to remove references to third parties, e.g., other applicants or researchers. This means that you should take care not to identify yourself through your comments.

Your signature on the paper version of the review form or transmission of your final evaluation to NSERC either by mail or by using the electronic evaluation process means that you have read these instructions and that you consent to these uses and disclosures.

September 2012

Instructions aux examinateurs concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels

Les documents qui vous sont fournis par le CRSNG contiennent des renseignements personnels et peuvent contenir des données techniques confidentielles. Ces renseignements sont, par conséquent, régis par la [Loi sur l'accès à l'information](#), la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), ainsi que par d'autres politiques et règlements du gouvernement fédéral en matière d'information. Des renseignements sur ces politiques et règlements sont disponibles sur demande.

Les documents qui vous sont confiés doivent être utilisés uniquement pour les fins auxquelles ils ont été initialement fournis, c.-à-d. pour l'examen et l'évaluation des demandes adressées au CRSNG. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Les demandes et les évaluations doivent être traitées de façon strictement confidentielle, et leur contenu ne peut être discuté ou divulgué sans l'autorisation préalable du CRSNG. Le CRSNG se réserve le droit de prendre les mesures appropriées en cas de manquement au respect de la confidentialité issu du processus d'évaluation par les pairs. La personne dont l'information a été divulguée pourra tenter une action civile en justice pour divulgation de renseignements confidentiels.

Veillez à conserver en tout temps les documents du CRSNG en votre possession dans un lieu sûr auquel personne n'a accès sans autorisation. Lorsque vous aurez terminé votre évaluation, vous devez détruire ces documents par un moyen sûr, par exemple en supprimant les fichiers de données électroniques, en déchiquetant les documents ou encore en faisant en sorte qu'ils soient retournés au CRSNG.

Les renseignements personnels des examinateurs sont protégés de façon similaire. Ils ne sont utilisés par le CRSNG qu'au cours de l'évaluation des demandes de subvention et dans le but de trouver des personnes qui pourraient agir éventuellement à titre d'examineurs et de membres de comité.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, un candidat a accès intégralement à vos commentaires écrits concernant sa proposition, mais votre identité ne sera pas divulguée dans ce contexte. Afin de fournir couramment aux candidats l'accès aux évaluations intégrales tout en protégeant votre identité, le CRSNG sépare de façon systématique votre évaluation écrite de vos renseignements personnels. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un rapport sur la proposition et un formulaire distinct sur vous-même. **Au moment de formuler vos commentaires, rappelez-vous que ces derniers seront divulgués textuellement au candidat**, à l'exception de mentions de tierces parties, comme d'autres candidats ou chercheurs, tel que le stipule la Loi. Autrement dit, prenez garde de vous identifier par vos commentaires.

Votre signature sur la version papier du formulaire d'évaluation ou l'envoi de la version finale de votre évaluation au CRSNG par voie postale ou par l'intermédiaire du processus électronique d'évaluation signifie que vous avez lu ces instructions et que vous acceptez les modes d'utilisation et de divulgation qui y sont décrits.

Septembre 2012